 304 (2015-2016) — N° 1 (Annexe 2)

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

15 JUIN 2016

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016(1)

EXPOSÉ PARTICULIER

(1)Voir Doc. n°304 (2015-2016) n°1

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division Organique 06 - Cabinets ministériels 5

Division Organique 11 Affaires générales – Secrétariat général 7

Division Organique 14 Relations internationales et Actions du Fonds Social Européen 9

Chapitre II - Santé, Affaires Sociales, Culture, Audiovisuel et Sport 10

Division Organique 15 Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport 10

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 3 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT

11.02 31 Traitements et indemnités du personnel du cabinet

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. L'augmentation est entièrement compensée par les réductions opérées sur les autres AB du programme 31.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. L'augmentation est entièrement compensée par les réductions opérées sur les autres AB du programme 31.

11.04 31 Indemnités généralement quelconques au personnel

Crédit d'engagement

Réduction : -30 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. Cette réévaluation à la baisse permet de compenser la nécessaire augmentation à l'article 11.02.31.

Crédit de liquidation

Réduction : -30 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. Cette réévaluation à la baisse permet de compenser la nécessaire augmentation à l'article 11.02.31.

12.19 31 Frais de fonctionnement du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -30 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. Cette réévaluation à la baisse permet de compenser la nécessaire augmentation à l'article 11.02.31.

Crédit de liquidation

Réduction : -30 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base d'un recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. Cette réévaluation à la baisse permet de compenser la nécessaire augmentation à l'article 11.02.31.

74.01 31 Dépenses patrimoniales du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -40 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. Cette réévaluation à la baisse permet de compenser la nécessaire augmentation à l'article 11.02.31.

Crédit de liquidation

Réduction : -40 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base d'un recalcul par le Secrétariat de cabinet sur cet article budgétaire. Cette réévaluation à la baisse permet de compenser la nécessaire augmentation à l'article 11.02.31.

PROGRAMME 9 - CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

91 - LOYERS - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.06 91 Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul effectué par la Direction générale de l'Infrastructure sur cet article budgétaire.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base du recalcul effectué par la Direction générale de l'Infrastructure sur cet article budgétaire.

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GÉNÉRAL

12 - INFORMATION ET RECHERCHES

12.32 12 Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 190 milliers d'euros

Cette augmentation de crédit est à mettre en lien avec la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 20 janvier 2016 sur la mise en place d'un dispositif anti-radicalisme, et plus spécifiquement sur la création d'un centre d'appui aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces crédits supplémentaires octroyés permettront au centre d'appui de développer la capacité de recherche et d'expertise souhaitée, puisqu'il doit constituer un centre de documentation, mener des recherches, des analyses, des études sur le phénomène du radicalisme violent et établir une veille de ce qui se fait dans la lutte contre le radicalisme violent dans d'autres régions et d'autres pays. Ce centre de ressources doit être conçu comme un service « support » aux services de la Fédération. C'est dans ce cadre que serviront les crédits complémentaires octroyés sur cet article budgétaire.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros

Cette augmentation de crédit est à mettre en lien avec la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 20 janvier 2016 sur la mise en place d'un dispositif anti-radicalisme, et plus spécifiquement sur la création d'un centre d'appui aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces crédits supplémentaires octroyés permettront au centre d'appui de développer la capacité de recherche et d'expertise souhaitée, puisqu'il doit constituer un centre de documentation, mener des recherches, des analyses, des études sur le phénomène du radicalisme violent et établir une veille de ce qui se fait dans la lutte contre le radicalisme violent dans d'autres régions et d'autres pays. Ce centre de ressources doit être conçu comme un service « support » aux services de la Fédération. C'est dans ce cadre que serviront les crédits complémentaires octroyés sur cet article budgétaire.

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

41.03 31 Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Un montant complémentaire de 200.000 € en CE uniquement doit être inscrit afin de permettre l'engagement de la subvention relative à l'organisation de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2015, celle-ci n'ayant pas pu être engagée sur les crédits 2015.

38 - DÉMOCRATIE OU BARBARIE

12.01 38 Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Cette augmentation de crédit est à mettre en lien avec la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 20 janvier 2016 sur la mise en place d'un dispositif anti-radicalisme, et plus spécifiquement sur la création d'un centre d'appui aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Coordonné au sein de la cellule Démocratie ou Barbarie (DOB), il reçoit les demandes de soutien et les besoins exprimés par les services et formule des propositions de réponse appropriées qu'il soumet au Comité stratégique. Ces réponses consistent notamment en des propositions normatives, le développement d'outils pédagogiques et de formation, la définition de cahiers des charges. C'est dans ce cadre que serviront les crédits complémentaires octroyés sur cet article budgétaire.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros

Cette augmentation de crédit est à mettre en lien avec la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 20 janvier 2016 sur la mise en place d'un dispositif anti-radicalisme, et plus spécifiquement sur la création d'un centre d'appui aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Coordonné au sein de la cellule Démocratie ou Barbarie (DOB), il reçoit les demandes de soutien et les besoins exprimés par les services et formule des propositions de réponse appropriées qu'il soumet au Comité stratégique. Ces réponses consistent notamment en des propositions normatives, le développement d'outils pédagogiques et de formation, la définition de cahiers des charges. C'est dans ce cadre que serviront les crédits complémentaires octroyés sur cet article budgétaire.

PROGRAMME 5 - CABINETS DISSOUS

50 - CHARGES LIÉES AUX CABINETS DISSOUS

11.03 50 Charges du personnel liées aux cabinets dissous

Crédit d'engagement

Réduction : -727 milliers d'euros

Les dépenses « cabinets dissous » sont normalement dégressives au fil de la législature. Toutefois, le montant de cet article avait été maintenu à l'initial 2016 au niveau de l'initial 2015, à titre conservatoire, pour faire face à d'éventuelles factures envoyées par les administrations et les OIP pour le remboursement des traitements et indemnités des agents détachés vers des cabinets de la Fédération sous la précédente législature, le nouvel accord de coopération sur la gratuité des détachements entre les gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof produisant ses effets au 24 juillet 2014. Il avait été prévu que la situation soit réévaluée à l'ajustement 2016 en fonction des éventuelles demandes de remboursement reçues. Aucune demande n'ayant été introduite à ce jour, il est donc proposé de baisser le crédit à son montant de base récurrent, soit 100.000 €, ce qui engendre une diminution de 727.000 €.

Crédit de liquidation

Réduction : -727 milliers d'euros

Les dépenses « cabinets dissous » sont normalement dégressives au fil de la législature. Toutefois, le montant de cet article avait été maintenu à l'initial 2016 au niveau de l'initial 2015, à titre conservatoire, pour faire face à d'éventuelles factures envoyées par les administrations et les OIP pour le remboursement des traitements et indemnités des agents détachés vers des cabinets de la Fédération sous la précédente législature, le nouvel accord de coopération sur la gratuité des détachements entre les gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof produisant ses effets au 24 juillet 2014. Il avait été prévu que la situation soit réévaluée à l'ajustement 2016 en fonction des éventuelles demandes de remboursement reçues. Aucune demande n'ayant été introduite à ce jour, il est donc proposé de baisser le crédit à son montant de base récurrent, soit 100.000 €, ce qui engendre une diminution de 727.000 €.

DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES

11 - WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL

41.01 11 Dotation à Wallonie Bruxelles International

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 866 milliers d'euros

La dotation de Wallonie-Bruxelles International est majorée de 866.000€, dont 341.000€ découlant de la révision des paramètres d'inflation et 525.000€ correspondant à une dotation complémentaire en raison d'une charge supplémentaire qui incombe à W.B.I. suite à l'augmentation des cotisations de sécurité sociale de 1,40 % pour les statutaires et de 7,40 % pour les contractuels, pour le nouveau système de financement des allocations familiales.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 866 milliers d'euros

La dotation de Wallonie-Bruxelles International est majorée de 866.000€, dont 341.000€ découlant de la révision des paramètres d'inflation et 525.000€ correspondant à une dotation complémentaire en raison d'une charge supplémentaire qui incombe à W.B.I. suite à l'augmentation des cotisations de sécurité sociale de 1,40 % pour les statutaires et de 7,40 % pour les contractuels, pour le nouveau système de financement des allocations familiales.

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES

01.02 12 Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Amortissements

Crédit d'engagement

Réduction : -22500 milliers d'euros

En raison du système dit de la "dotation négative" appliquée à ce stade par le Gouvernement fédéral dans le dossier du financement des infrastructures hospitalières, la logique d'inscription budgétaire choisie lors de l'élaboration du budget initial - et donc avant application de cette dotation négative - pour cette compétence transférée au 1er janvier 2016 doit être modifiée pour en tenir compte. Les dépenses pour charges du passé, initialement fixées ici à 22.500 milliers d'euros pour les amortissements, sont ramenées à zéro. Toutefois, comme le confirme la position de l'ICN, la correction SEC de 22.500 milliers d'euros correspondant à ces amortissements doit bien être opérée.

Crédit de liquidation

Réduction : -22500 milliers d'euros

En raison du système dit de la "dotation négative" appliquée à ce stade par le Gouvernement fédéral dans le dossier du financement des infrastructures hospitalières, la logique d'inscription budgétaire choisie lors de l'élaboration du budget initial - et donc avant application de cette dotation négative - pour cette compétence transférée au 1er janvier 2016 doit être modifiée pour en tenir compte. Les dépenses pour charges du passé, initialement fixées ici à 22.500 milliers d'euros pour les amortissements, sont ramenées à zéro. Toutefois, comme le confirme la position de l'ICN, la correction SEC de 22.500 milliers d'euros correspondant à ces amortissements doit bien être opérée.

01.03 12 Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Intérêts

Crédit d'engagement

Réduction : -7500 milliers d'euros

En raison du système dit de la "dotation négative" appliquée à ce stade par le Gouvernement fédéral dans le dossier du financement des infrastructures hospitalières, la logique d'inscription budgétaire choisie lors de l'élaboration du budget initial - et donc avant application de cette dotation négative - pour cette compétence transférée au 1er janvier 2016 doit être modifiée pour en tenir compte. Les dépenses pour charges du passé, initialement fixées ici à 7.500 milliers d'euros pour les intérêts, sont ramenées à zéro.

Crédit de liquidation

Réduction : -7500 milliers d'euros

En raison du système dit de la "dotation négative" appliquée à ce stade par le Gouvernement fédéral dans le dossier du financement des infrastructures hospitalières, la logique d'inscription budgétaire choisie lors de l'élaboration du budget initial - et donc avant application de cette dotation négative - pour cette compétence transférée au 1er janvier 2016 doit être modifiée pour en tenir compte. Les dépenses pour charges du passé, initialement fixées ici à 7.500 milliers d'euros pour les intérêts, sont ramenées à zéro.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division organique 06 – Cabinets ministériels 5

Chapitre II – Santé, Affaires sociales, culture, audiovisuel et Sport 6

Division organique 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport 6

Division organique 19 – Enfance 8

Division organique 20 – Affaires générales – culture 9

Division organique 21 – Arts de la scène 12

Division organique 22 – Lettres, livre et bibliothèques 14

Division organique 23 –Jeunesse et éducation permanente 15

Division organique 24 –Patrimoine culturel 16

Division organique 25 –Audiovisuel et multimédia 18

Division organique 27 –Arts plastiques 19

Division organique 28 –Décentralisation culturelle 20

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 3 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

32 - VICE PRÉSIDENTE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ENFANCE

11.02 32 Traitements et indemnités du personnel du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -399 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Réduction : -399 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

11.04 32 Indemnités généralement quelconques au personnel

Crédit d'engagement

Réduction : -26 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Réduction : -26 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

12.19 32 Frais de fonctionnement du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -24 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Réduction : -24 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

74.01 32 Dépenses patrimoniales du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -9 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Réduction : -9 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

22 - MUSÉES

52.43 22 Subvention pour l'agrandissement du musée juif de Belgique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3567 milliers d'euros

Alimentation de ce nouvel AB pour engager le subside pour le musée juif de Belgique

23 - INFRASTRUCTURES CULTURELLES

12.06 23 Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 223 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 141 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

12.22 23 Paiement de primes d'assurances

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2166 milliers d'euros

Augmentation de cet AB pour subsides aux communes

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 276 milliers d'euros

Augmentation de cet AB pour subsides aux communes

72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2700 milliers d'euros

Augmentation de cet AB pour des travaux dans les bâtiments appartenant à la Communauté française

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2700 milliers d'euros

Augmentation de cet AB pour des travaux dans les bâtiments appartenant à la Communauté française

24 - DÉFENSE ET MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE

12.30 24 Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Compensation de la DO 15 AB 33.21.24

33.21 24 Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture

Crédit de liquidation
Réduction : -15 milliers d'euros
Compensation vers la DO 15 AB 12.30.24

25 - CINÉMA PALACE

52.10 25 Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise

Crédit d'engagement
Réduction : -108 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -26 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

DIVISION ORGANIQUE 19
ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 4373 milliers d'euros
Adaptation de la dotation à l'indexation

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 4373 milliers d'euros
Adaptation de la dotation à l'indexation

41.06 11 Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 241 milliers d'euros
Adaptation de la dotation à l'indexation

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 241 milliers d'euros
Adaptation de la dotation à l'indexation

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21 - POLITIQUE ET ACCUEIL

01.01 21 Dépenses relatives à la politique de l'enfance

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

DIVISION ORGANIQUE 20
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01 - PERSONNEL

01.01 01 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 527 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 527 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

02 - BIENS ET SERVICES

12.01 02 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Réduction : -15 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

03 - ENERGIE

12.03 03 Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon

Crédit d'engagement

Réduction : -30 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Réduction : -30 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

04 - EQUIPEMENT DES CENTRES

74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite à l'acquisition d'une voiture par l'AGC

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite à l'acquisition d'une voiture par l'AGC

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11 - ENQUÊTES, COLLOQUES, JOURNÉES D'ÉTUDES, PUBLICATIONS

01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 321 milliers d'euros

Regroupement de crédits

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 331 milliers d'euros

Regroupement de crédits

12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

15 - ORGANISMES CULTURELS

52.21 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres

Crédit d'engagement

Réduction : -131 milliers d'euros

Transfert de moyens en Jeunesse pour l'équipement

Crédit de liquidation

Réduction : -131 milliers d'euros

Transfert de moyens en Jeunesse pour l'équipement

PROGRAMME 5 - ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES

51 - PLURIDISCIPLINAIRE

33.16 51 Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Augmentation du crédit pour la convention Zinneke Parade

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Augmentation du crédit pour la convention Zinneke Parade

PROGRAMME 6 - FORMATION

61 - FORMATION DES OPÉRATEURS CULTURELS

12.50 61 Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels

Crédit de liquidation
Réduction : -38 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

33.02 61 Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels

Crédit d'engagement
Réduction : -100 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -100 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 7 - ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE

71 - ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE

33.14 71 Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique

Crédit d'engagement
Réduction : -10 milliers d'euros
Transfert des crédits liés au festival des arts numériques

Crédit de liquidation
Réduction : -10 milliers d'euros
Transfert des crédits liés au festival des arts numériques

DIVISION ORGANIQUE 21
ARTS DE LA SCÈNE

PROGRAMME 1 - TRANSVERSAL

12 - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE DE PROMOTION, DE DIFFUSION ET DE DÉCENTRALISATION ARTISTIQUES

12.39 12 Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Augmentation du crédit pour le festival Propulse

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Augmentation du crédit pour le festival Propulse

PROGRAMME 2 - THEÂTRE

22 - THÉÂTRE ADULTE

33.40 22 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation

Crédit d'engagement

Réduction : -74 milliers d'euros

Compensation vers la DO 21 AB 33.48.22

Crédit de liquidation

Réduction : -74 milliers d'euros

Compensation vers la DO 21 AB 33.48.22

33.48 22 Subventions au théâtre-action

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.40.22

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.40.22

25 - THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

33.47 25 Subventions aux compagnies et théâtres agréés

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.50.25

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Compensation de la DO 21 AB 33.50.25

33.50 25 Aide à la création

Crédit d'engagement

Réduction : -5 milliers d'euros

Compensation vers la DO 21 AB 33.47.25

Crédit de liquidation
Réduction : -5 milliers d'euros
Compensation vers la DO 21 AB 33.47.25

DIVISION ORGANIQUE 22
LETTRES, LIVRE ET BIBLIOTHÈQUES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01 - SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE - FONCTIONNEMENT ET PROMOTION DE LA LECTURE

12.02 01 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Réduction : -7 milliers d'euros

Compensation vers la DO 22 AB 33.26.24

Crédit de liquidation

Réduction : -7 milliers d'euros

Compensation vers la DO 22 AB 33.26.24

PROGRAMME 2 - LETTRES ET LIVRE

24 - PROMOTION DU LIVRE

33.26 24 Promotion du livre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Compensation de la DO 22 AB 12.02.01

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Compensation de la DO 22 AB 12.02.01

DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 3 - ÉDUCATION PERMANENTE

31 - ACTIVITÉS DU SERVICE

33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

33.30 31 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

DIVISION ORGANIQUE 24
PATRIMOINE CULTUREL

PROGRAMME 1 - DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL

11 - PATRIMOINE CULTUREL ET MUSÉES

33.04 11 Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

33.07 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

33.34 11 Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Augmentation des crédits pour répondre notamment aux besoins en matière de gratuité scolaire dans les musées

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros

Augmentation des crédits pour répondre notamment aux besoins en matière de gratuité scolaire dans les musées

33.35 11 Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : -17 milliers d'euros

Compensation vers la DO 24 AB 33.34.11

Crédit de liquidation

Réduction : -17 milliers d'euros

Compensation vers la DO 24 AB 33.34.11

43.14 11 Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions

Crédit d'engagement

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

74.80 11 Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française

Crédit de liquidation

Réduction : -10 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

14 - ARCHIVES

33.38 14 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées

Crédit d'engagement

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 3 - PATRIMOINE ET CRÉATION

31 - DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES

33.04 31 Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - ASBL

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 215 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 215 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

43.01 31 Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 273 milliers d'euros

Augmentation des crédits pour liquider une ancienne créance FEDER

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 273 milliers d'euros

Augmentation des crédits pour liquider une ancienne créance FEDER

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 2 - CINÉMA ET VIDÉO

21 - AIDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

41.03 21 Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 170 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation et à l'augmentation du financement du Fonds de Soutien au Cinéma Européen Eurimages

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 170 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation et à l'augmentation du financement du Fonds de Soutien au Cinéma Européen Eurimages

DIVISION ORGANIQUE 27
ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - ARTS PLASTIQUES

12 - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE CRÉATION ET DE DIFFUSION, AUX ÉDITEURS, AUX CENTRES D'ARTS, AU DESIGN ET À LA MODE

33.41 12 Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 358 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 358 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

DIVISION ORGANIQUE 28
DÉCENTRALISATION CULTURELLE

PROGRAMME 1 - CENTRES CULTURELS

12 - SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES

33.43 12 Subventions extraordinaires aux centres culturels

Crédit d'engagement

Réduction : -25 milliers d'euros

Transfert de crédit conformément à la convention Zinneke Parade

Crédit de liquidation

Réduction : -25 milliers d'euros

Transfert de crédit conformément à la convention Zinneke Parade

PROGRAMME 3 - CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

31 - CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ ET FÉDÉRATIONS DE PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

33.33 31 Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Monsieur Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division Organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen 5

Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport 6

Division Organique 25 - Audiovisuel et Multimédia 6

Chapitre III – Education, Recherche et Formation 9

Division Organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation – relations internationales 9

Division Organique 45 - Recherche scientifique 12

Division Organique 46 - Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique 14

Division Organique 47 - Allocations et Prêts d'études 15

Division Organique 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française 16

Division Organique 54 - Enseignement universitaire 17

Division Organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles 21

Division Organique 57 - Enseignement artistique 25

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

PROGRAMME 3 - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

30 - SUBVENTIONS - COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES - PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPÉENS

41.34 30 Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO

Crédit d'engagement

Réduction : -17 milliers d'euros

Pour l'année 2016, ces crédits sont transférés à l'ARES, via sa dotation à l'AB 41.40-60 à la DO 40, qui reprend l'organisation du programme d'échange pour l'année 2016.

Crédit de liquidation

Réduction : -17 milliers d'euros

Pour l'année 2016, ces crédits sont transférés à l'ARES, via sa dotation à l'AB 41.40-60 à la DO 40, qui reprend l'organisation du programme d'échange pour l'année 2016.

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL

01.01 11 Provision pour politiques nouvelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros

L'augmentation de 300.000 euros permettra de soutenir les radios indépendantes pour leur permettre de s'engager dans la transition numérique et pour faire face aux coûts de simulcast.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros

L'augmentation de 300.000 euros permettra de soutenir les radios indépendantes pour leur permettre de s'engager dans la transition numérique et pour faire face aux coûts de simulcast.

01.02 11 Fonds budgétaire pour la transition numérique

Crédit d'engagement

Réduction : -100 milliers d'euros

Aucune recette n'alimentant ce fonds en 2016, les prévisions de dépenses sont ramenées à zéro afin de maintenir l'équilibre SEC du fonds.

Crédit de liquidation

Réduction : -100 milliers d'euros

Aucune recette n'alimentant ce fonds en 2016, les prévisions de dépenses sont ramenées à zéro afin de maintenir l'équilibre SEC du fonds.

01.03 11 Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 450 milliers d'euros

Cette nouvelle AB est le réceptacle des crédits inscrits au budget initial à l'AB 12.21-11, soit 500.000 euros. La codification de cette dernière était en effet incorrecte. Le libellé des deux AB est en revanche identique. Sur le montant de 500.000 euros, 50.000 euros sont par ailleurs transférés à l'AB 81.05-32 (TV5-Monde) afin de prolonger l'aide financière à TV5 Monde, pour l'année 2016, à la suite de la cyber-attaque qu'elle a subie en avril 2015.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 450 milliers d'euros

Cette nouvelle AB est le réceptacle des crédits inscrits au budget initial à l'AB 12.21-11, soit 500.000 euros. La codification de cette dernière était en effet incorrecte. Le libellé des deux AB est en revanche identique. Sur le montant de 500.000 euros, 50.000 euros sont par ailleurs transférés à l'AB 81.05-32 (TV5-Monde) afin de prolonger l'aide financière à TV5 Monde, pour l'année 2016, à la suite de la cyber-attaque qu'elle a subie en avril 2015.

12.21 11 Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques

Crédit d'engagement

Réduction : -450 milliers d'euros

En raison d'une codification incorrecte, les crédits de cette AB sont transférés à l'AB 01.03-11, dont le libellé est identique. Par ailleurs, sur le montant prévu à l'initial 2016 de 500.000 euros, 50.000 euros sont transférés à l'AB 81.05-32 (TV5-Monde) afin de prolonger l'aide financière à TV5 Monde, pour l'année 2016, à la suite de la cyber-attaque qu'elle a subie en avril 2015.

Crédit de liquidation

Réduction : -450 milliers d'euros

En raison d'une codification incorrecte, les crédits de cette AB sont transférés à l'AB 01.03-11, dont le libellé est identique. Par ailleurs, sur le montant prévu à l'initial 2016 de 500.000 euros, 50.000 euros sont transférés à l'AB 81.05-32 (TV5-Monde) afin de prolonger l'aide financière à TV5 Monde, pour l'année 2016, à la suite de la cyber-attaque qu'elle a subie en avril 2015.

12 - COMMISSIONS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

41.04 12 Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

PROGRAMME 3 - RADIO ET TÉLÉVISION

31 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RTBF

41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 401 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 401 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

41.02 31 Sonuma

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros

Un montant d'un million d'euros sera versé à la Sonuma au titre de libération du capital souscrit par la FWB dans son capital. Cette opération est neutre sur le solde SEC du budget de la FWB, puisque la Sonuma appartient au périmètre de consolidation SEC de la FWB.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros

Un montant d'un million d'euros sera versé à la Sonuma au titre de libération du capital souscrit par la FWB dans son capital. Cette opération est neutre sur le solde SEC du budget de la FWB, puisque la Sonuma appartient au périmètre de consolidation SEC de la FWB.

41.05 31 Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

41.07 31 "Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

33 - SOUTIEN AUX TÉLÉVISIONS LOCALES

33.10 33 Subventions aux télévisions locales

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

PROGRAMME 4 - PRESSE

41 - AIDE DIRECTE À LA PRESSE D'OPINION

41.01 41 Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française

Crédit d'engagement
Réduction : -34 milliers d'euros
Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation
Réduction : -34 milliers d'euros
Adaptation du montant de la dotation aux paramètres macro-économiques

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 3 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - INITIATIVES DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

01.06 30 Refinancement de l'enseignement supérieur

Crédit d'engagement

Réduction : -10000 milliers d'euros

Le montant du refinancement prévu sur cette AB à l'initial 2016 est réparti vers les allocations de fonctionnement des Universités (7,5 millions €) et des Hautes Écoles (2,5 millions).

Crédit de liquidation

Réduction : -10000 milliers d'euros

Le montant du refinancement prévu sur cette AB à l'initial 2016 est réparti vers les allocations de fonctionnement des Universités (7,5 millions €) et des Hautes Écoles (2,5 millions).

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS

44 - AGENCE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

41.30 44 Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Adaptation de la dotation de l'agence aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Adaptation de la dotation de l'agence aux paramètres macro-économiques

PROGRAMME 5 - COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

55 - DÉPENSES DIVERSES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

01.02 55 Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 18422 milliers d'euros

L'augmentation de ce montant permet de couvrir le règlement du litige entre l'UCL et la FWB concernant l'application de la règle des "nombres-plafonds", qui était prévue dans le Décret de Bologne, pour le calcul de la répartition du financement des Universités. Cette règle prévoyait la suppression de la diminution de 15% du financement des étudiants au-delà d'un seuil-plafond pour une université après fusion au sein d'une académie.

Le jugement rendu le 30/6/2015 par le Tribunal de première instance de Bruxelles a confirmé la thèse de l'UCL, qui demandait que cette disposition lui soit appliquée appliquée à la suite de sa fusion avec les FUCAM. Le Gouvernement a souhaité régler définitivement ce litige via une transaction avec l'UCL. Un montant de 15.908.000 euros permettra de compenser l'UCL pour la non-application de la suppression des nombres plafonds entre 2012 et la fin de l'année académique 2014-15, intérêts compris.

En outre, l'UCL renonce à exiger l'application du déplafonnement pour le calcul de la part de son allocation de fonctionnement 2015 ultérieure au 14/9/2015 et pour le calcul de son allocation de fonctionnement 2016.

Par ailleurs, l'application de la suppression des nombres plafonds retenue par le jugement représente une discrimination par rapport au calcul appliqué à l'ULG après sa fusion avec la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. La FWB avait alors appliqué pour l'ULG la suppression des nombres-plafonds, mais deux années plus tard qu'en application des principes de calcul du jugement pour l'UCL. Le dédommagement de l'ULG pour cette application trop tardive représente 3.514.000 euros, intérêts compris.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 18422 milliers d'euros

Idem engagement

PROGRAMME 6 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION

60 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.21 60 Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Ajustement aux besoins réels nécessaires pour couvrir le coût de l'assurance des étudiants, internes et membres du personnel des Etablissements (Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts et Internats du supérieur) organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

Ajustement aux besoins réels nécessaires pour couvrir le coût de l'assurance des étudiants, internes et membres du personnel des Etablissements (Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts et Internats du supérieur) organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

41.40 60 Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros

Adaptation de la dotation de l'agence aux paramètres macro-économiques. Un montant de 17.000 euros est également ajouté à la dotaiton suite au transfert de l'AB 41.34-30 (DO 14) pour le programme d'échange ASEM-duo, organisé par l'ARES en 2016.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros

Adaptation de la dotation de l'agence aux paramètres macro-économiques. Un montant de 17.000 euros est également ajouté à la dotaiton suite au transfert de l'AB 41.34-30 (DO 14) pour le programme d'échange ASEM-duo, organisé par l'ARES en 2016.

41.70 60 Pôles académiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Adaptation de la dotation aux paramètres macro-économiques.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Adaptation de la dotation aux paramètres macro-économiques.

DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 3 - SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE

33 - FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FONDS ASSOCIÉS

41.04 33 Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 493 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 465 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

41.07 33 Subventions légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 86 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 81 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

41.09 33 Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

41.10 33 Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 110 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

35 - FONDS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE

41.13 35 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 106 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 106 milliers d'euros

Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

41.14 35 Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 105 milliers d'euros
Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 105 milliers d'euros
Adaptation de la subvention aux paramètres macro-économiques

DIVISION ORGANIQUE 46
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 12 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -91 milliers d'euros

Cette diminution est compensée par une augmentation d'un montant équivalent à l'AB 11.04-12

Crédit de liquidation

Réduction : -91 milliers d'euros

Cette diminution est compensée par une augmentation d'un montant équivalent à l'AB 11.04-12

11.04 12 Personnel autre que statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 91 milliers d'euros

Cette augmentation est compensée par une diminution d'un montant équivalent à l'AB 11.03-12

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 91 milliers d'euros

Cette augmentation est compensée par une diminution d'un montant équivalent à l'AB 11.03-12

DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros

Cette augmentation de 74.000 euros permettra de couvrir la hausse des coûts liés à la consultation de la base de données en ligne du registre national de la population.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros

Cette augmentation de 74.000 euros permettra de couvrir la hausse des coûts liés à la consultation de la base de données en ligne du registre national de la population.

74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement

Réduction : -10 milliers d'euros

Ajustement aux besoins réels.

Crédit de liquidation

Réduction : -10 milliers d'euros

Ajustement aux besoins réels.

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

10 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

33.01 10 Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 835 milliers d'euros

Cette augmentation de 835.000 euros permet d'assurer la liquidation en 2016 d'un engagement non-liquidé fin 2015.

33.02 10 Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 464 milliers d'euros

Cette augmentation est liée à une ré-estimation des recettes du fonds (remboursement d'indus).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 464 milliers d'euros

Cette augmentation est liée à une ré-estimation des recettes du fonds (remboursement d'indus).

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 7 - CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE

70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.01 70 Rémunération de la direction du Centre de Strée

Crédit d'engagement

Réduction : -37 milliers d'euros

Cette diminution fait suite à une ré-estimation de la rémunération de la direction du centre.

Crédit de liquidation

Réduction : -37 milliers d'euros

Cette diminution fait suite à une ré-estimation de la rémunération de la direction du centre.

DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 - CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES

11.01 01 Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués

Crédit d'engagement

Réduction : -3 milliers d'euros

Réestimation par l'administration des besoins réels.

Crédit de liquidation

Réduction : -3 milliers d'euros

Réestimation par l'administration des besoins réels.

12.01 01 Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 81 milliers d'euros

Réestimation par l'administration des besoins réels.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 81 milliers d'euros

Réestimation par l'administration des besoins réels.

PROGRAMME 1 - UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3866 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3866 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1374 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1374 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

PROGRAMME 2 - UNIVERSITÉS LIBRES

20 - INTERVENTION

44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 896 milliers d'euros

Le montant de cette intervention a été calculé sur base des dispositions prévues dans le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 896 milliers d'euros

Le montant de cette intervention a été calculé sur base des dispositions prévues dans le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

21 - SUBVENTIONS

44.04 21 Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège

Crédit d'engagement

Réduction : -1532 milliers d'euros

Conformément aux dispositions du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, la subvention à la FUL est reversée à l'enveloppe globale de financement des universités. Seul subsiste un montant qui permet d'apurer les derniers engagements en 2016.

Crédit de liquidation

Réduction : -1532 milliers d'euros

Conformément aux dispositions du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, la subvention à la FUL est reversée à l'enveloppe globale de financement des universités. Seul subsiste un montant qui permet d'apurer les derniers engagements en 2016.

23 - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT

44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4935 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4935 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 211 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

En application de l'article 4, §1er, du Décret du 11/4/2014 finalisant le transfert des études de traduction interprétation à l'université, le montant des rémunérations en 2016 du personnel enseignant des études de traduction-interprétation, transféré à l'ULB au 1er janvier 2016, est déduit de l'allocation de fonctionnement de l'ULB (pour un montant total de 5.261.000 euros) et est inscrit sur les AB des allocations globales des Hautes Écoles, à la DO 55, de manière à permettre le paiement des traitements de ce personnel par la FWB. Le même type de déduction de l'allocation à l'ULB est également opéré pour le personnel des instituts supérieurs d'architecture transférés à l'ULB depuis 2010, et dont les traitements sont inscrits au programme 6 de la DO 55 pour un montant total de 4.641.000 euros en 2016. C'est donc, au total, un montant de 9.902.000 euros qui est déduit de l'allocation à l'ULB en 2016 pour permettre la rémunération d'une partie de son personnel par les services de la FWB.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 211 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

En application de l'article 4, §1er, du Décret du 11/4/2014 finalisant le transfert des études de traduction interprétation à l'université, le montant des rémunérations en 2016 du personnel enseignant des études de traduction-interprétation, transféré à l'ULB au 1er janvier 2016, est déduit de l'allocation de fonctionnement de l'ULB (pour un montant total de 5.261.000 euros) et est inscrit sur les AB des allocations globales des Hautes Écoles, à la DO 55, de manière à permettre le paiement des traitements de ce personnel par la FWB. Le même type de déduction de l'allocation à l'ULB est également opéré pour le personnel des instituts supérieurs d'architecture transférés à l'ULB depuis 2010, et dont les traitements sont inscrits au programme 6 de la DO 55 pour un montant total de 4.641.000 euros en 2016. C'est donc, au total, un montant de 9.902.000 euros qui est déduit de l'allocation à l'ULB en 2016 pour permettre la rémunération d'une partie de son personnel par les services de la FWB.

44.14 23 Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1855 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1855 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

44.17 23 Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1452 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1452 milliers d'euros

Le montant de l'allocation a été recalulé sur base du refinancement prévu par le décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur, ainsi que des mécanismes de financement revus à l'occasion de ce décret.

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

45 - COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE - BANQUE DE DONNÉES

40.05 45 Allocations pour aides à la réussite

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 138 milliers d'euros

Cette hausse découle de la mise à jour du montant sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 138 milliers d'euros

Cette hausse découle de la mise à jour du montant sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques.

40.07 45 Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 440 milliers d'euros

Cette hausse découle de la mise à jour du montant sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 440 milliers d'euros

Cette hausse découle de la mise à jour du montant sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques.

DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)

40 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)

Crédit d'engagement

Réduction : -126 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Réduction : -126 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

41 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES

11.03 41 Personnel statutaire (mise en disponibilité)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 198 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 198 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

42 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - CHARGÉS DE MISSION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 145 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 145 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

43 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)

43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit d'engagement

Réduction : -360 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Réduction : -360 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Réduction : -344 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Réduction : -344 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

44 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)

44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit d'engagement

Réduction : -159 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Réduction : -159 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Réduction : -27 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Réduction : -27 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES

51 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

41.21 51 Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6126 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux Hautes Écoles sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques, ainsi que du refinancement de 2,5 millions d'euros en 2016 à l'occasion du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

En application de l'article 4, §1er, du Décret du 11/4/2014 finalisant le transfert des études de traduction interprétation à l'université, un montant de 5 millions d'euros a également été ajouté afin de procéder à la liquidation des rémunérations du personnel des études de traduction interprétation transféré à l'ULB. Ce montant est déduit de l'allocation de fonctionnement à l'ULB.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6126 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux Hautes Écoles sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques, ainsi que du refinancement de 2,5 millions d'euros en 2016 à l'occasion du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

En application de l'article 4, §1er, du Décret du 11/4/2014 finalisant le transfert des études de traduction interprétation à l'université, un montant de 5 millions d'euros a également été ajouté afin de procéder à la liquidation des rémunérations du personnel des études de traduction interprétation transféré à l'ULB. Ce montant est déduit de l'allocation de fonctionnement à l'ULB.

52 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

11.03 52 Personnel statutaire des internats autonomes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 79 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 79 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique des besoins par l'administration.

41.23 52 Dotation aux internats autonomes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 182 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux internats autonomes sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 182 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux internats autonomes sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques.

56 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES

43.14 56 Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1677 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux Hautes Écoles sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques, ainsi que du refinancement de 2,5 millions d'euros en 2016 à l'occasion du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

En application de l'article 4, §1er, du Décret du 11/4/2014 finalisant le transfert des études de traduction interprétation à l'université, un montant de 0,3 millions d'euros a également été ajouté afin de procéder à la liquidation des rémunérations du personnel des études de traduction interprétation transféré à l'ULB. Ce montant est déduit de l'allocation de fonctionnement à l'ULB.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1677 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux Hautes Écoles sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques, ainsi que du refinancement de 2,5 millions d'euros en 2016 à l'occasion du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

En application de l'article 4, §1er, du Décret du 11/4/2014 finalisant le transfert des études de traduction interprétation à l'université, un montant de 0,3 millions d'euros a également été ajouté afin de procéder à la liquidation des rémunérations du personnel des études de traduction interprétation transféré à l'ULB. Ce montant est déduit de l'allocation de fonctionnement à l'ULB.

57 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES

44.13 57 Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2251 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux Hautes Écoles sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques, ainsi que du refinancement de 2,5 millions d'euros en 2016 à l'occasion du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2251 milliers d'euros

Cette variation résulte de la mise à jour du calcul des allocations aux Hautes Écoles sur base de l'évolution des paramètres macro-économiques, ainsi que du refinancement de 2,5 millions d'euros en 2016 à l'occasion du décret relatif au refinancement de l'enseignement supérieur.

58 - REFINANCEMENT DES HAUTES ECOLES - ENSEIGNEMENT

01.03 58 Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros

Cette hausse résulte de la mise à jour du calcul l'allocation compte tenu des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros

Cette hausse résulte de la mise à jour du calcul l'allocation compte tenu des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget.

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ

70 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES

01.01 70 Commissaires et délégués du Gouvernement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

72 - CONGÉS DE MATERNITÉ

01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 124 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 124 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

PROGRAMME 9 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

90 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI

11.05 90 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université

Crédit d'engagement

Réduction : -110 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Réduction : -110 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 3 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

30 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 30 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -109 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Réduction : -109 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

31 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 31 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 87 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 87 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

32 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 32 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Réduction : -374 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Réduction : -374 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

33 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 33 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Réduction : -339 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

Crédit de liquidation

Réduction : -339 milliers d'euros

Cette variation est liée à une réestimation technique par l'administration

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

42 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.03 42 Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées

Crédit d'engagement

Réduction : -39 milliers d'euros

Cette variation résulte de l'application des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget au calcul du montant à inscrire à cette AB.

Crédit de liquidation

Réduction : -39 milliers d'euros

Cette variation résulte de l'application des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget au calcul du montant à inscrire à cette AB.

44 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.30 44 Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros

Cette variation résulte de l'application des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget au calcul du montant à inscrire à cette AB

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros

Cette variation résulte de l'application des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget au calcul du montant à inscrire à cette AB

49 - DÉMOCRATISATION ET PROMOTION DE L'ACCÈS AUX ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

01.01 49 Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Cette variation résulte de l'application des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget au calcul du montant à inscrire à cette AB

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Cette variation résulte de l'application des paramètres macroéconomiques retenus pour l'élaboration du budget au calcul du montant à inscrire à cette AB

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Monsieur Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division Organique 11 - Affaires générales – secrétariat général 5

Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport 7

Division Organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport 7

Division Organique 17 - Aide à la Jeunesse 10

Division Organique 18 - Maisons de Justice 13

Division Organique 26 - Sport 15

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GÉNÉRAL

10 - PROMOTION DE BRUXELLES

12.01 10 Frais de mission et de représentation du Ministre

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

Vu les spécificités de la compétence "Promotion de Bruxelles", un transfert de 15.000 € est prévu vers l'agence WBI via la création d'un nouvel article budgétaire, l'AB 41.03.10 "Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles".

Crédit de liquidation

Réduction : -15 milliers d'euros

Vu les spécificités de la compétence "Promotion de Bruxelles", un transfert de 15.000 € est prévu vers l'agence WBI via la création d'un nouvel article budgétaire, l'AB 41.03.10 "Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles".

12.25 10 Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'évènements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles

Crédit d'engagement

Réduction : -125 milliers d'euros

Afin de pouvoir soutenir les agences de promotion internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un transfert de 100.000 € est prévu vers l'agence WBI via la création d'un nouvel article budgétaire, l'AB 41.03.10 "Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles". Par ailleurs, un transfert de 25.000 € est opéré vers l'AB 12.39.12 de la DO 21 "Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène" en vue de soutenir le projet "Propulse".

Crédit de liquidation

Réduction : -125 milliers d'euros

Afin de pouvoir soutenir les agences de promotion internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un transfert de 100.000 € est prévu vers l'agence WBI via la création d'un nouvel article budgétaire, l'AB 41.03.10 "Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles". Par ailleurs, un transfert de 25.000 € est opéré vers l'AB 12.39.12 de la DO 21 "Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène" en vue de soutenir le projet "Propulse".

41.03 10 Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 115 milliers d'euros

Ce nouvel article, alimenté par transfert interne, a été créé afin de pouvoir soutenir les agences de promotion internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des actions qu'elles peuvent mener pour promouvoir Bruxelles (100.000 €) et d'organiser d'une manière plus optimale les missions du Ministre et de ses collaborateurs dans le cadre de ses missions pour promouvoir Bruxelles au niveau international (15.000 €).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 115 milliers d'euros

Ce nouvel article, alimenté par transfert interne, a été créé afin de pouvoir soutenir les agences de promotion internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des actions qu'elles peuvent mener pour promouvoir Bruxelles (100.000 €) et d'organiser d'une manière plus optimale les missions du Ministre et de ses collaborateurs dans le cadre de ses missions pour promouvoir Bruxelles au niveau international (15.000 €).

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

20 - ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ

12.38 20 Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés

Crédit d'engagement

Réduction : -1 milliers d'euros

Suite à une erreur de calcul concernant la part européenne des contributions au budget 2016 de l'Agence mondiale antidopage, un transfert de 1.000 € est prévu de l'AB 12.38.20 vers l'AB 33.01.20 afin de pouvoir couvrir le montant de la part révisée de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget de l'Agence mondiale antidopage pour l'année 2016.

Crédit de liquidation

Réduction : -1 milliers d'euros

Suite à une erreur de calcul concernant la part européenne des contributions au budget 2016 de l'Agence mondiale antidopage, un transfert de 1.000 € est prévu de l'AB 12.38.20 vers l'AB 33.01.20 afin de pouvoir couvrir le montant de la part révisée de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget de l'Agence mondiale antidopage pour l'année 2016.

33.01 20 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Un transfert de 1.000 € est prévu de l'AB 12.38.20 vers l'AB 33.01.20 afin de pouvoir couvrir le montant de la part révisée de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget de l'Agence mondiale antidopage pour l'année 2016.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Un transfert de 1.000 € est prévu de l'AB 12.38.20 vers l'AB 33.01.20 afin de pouvoir couvrir le montant de la part révisée de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget de l'Agence mondiale antidopage pour l'année 2016.

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

14 - MAISONS DE JUSTICE

12.01 14 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement

Crédit d'engagement

Réduction : -203 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, il est proposé de réorienter les budgets et d'opérer un transfert de crédit de 203.000 € en CE vers l'AB 72.01.14. Pour rappel, les AB 12.01.14 et 72.01.14 fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou non à plus-values.

Crédit de liquidation

Réduction : -283 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, il est proposé de réorienter les budgets et d'opérer un transfert de crédit de 283.000 € en CE vers l'AB 72.01.14. Pour rappel, les AB 12.01.14 et 72.01.14 fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou non à plus-values.

72.01 14 Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1483 milliers d'euros

Outre le transfert des 203.000 € en CE de l'AB 12.01.14 vers l'AB 72.01.14, le solde (1.280.000 € en CE) résulte des décisons prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les 25/11/2015 (395.000 € en CE pour la construction d'un immeuble commun pour les Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) et de Protection judiciaire (SPJ) de Marche ainsi que la section d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) des arrondissements judiciaires de Liège, Verviers, Huy, Namur, Dinant, Arlon, Marche et Neufchâteau) et 20/01/2016 (885.000 € pour la mise en conformité et la rénovation du bâtiment sis rue du Commerce à 1040 Bruxelles d'une part et sur l'emménagement de l'Administration générale des Maisons de justice, du Centre de surveillance électronique ainsi que l'aménagement du Centre de prévention du radicalisme violent, d'autre part.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 283 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, il est proposé de réorienter les budgets et d'opérer un transfert de crédit de 283.000 € en CE de l'AB 12.01.14 vers l'AB 72.01.14. Pour rappel, les AB 12.01.14 et 72.01.14 fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou non à plus-values.

PROGRAMME 3 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

32 - CENTRES SPORTIFS

12.22 32 Centres sportifs paiement de prime d'assurance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros

La majoration sollicitée permettra d'engager et de liquider la quote-part des charges d'assurances de la Fédération Wallonie-Bruxelles du Centre sportif de Villers-le-Bouillet, rue de la Métallurgie, 34.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros

La majoration sollicitée permettra d'engager et de liquider la quote-part des charges d'assurances de la Fédération Wallonie-Bruxelles du Centre sportif de Villers-le-Bouillet, rue de la Métallurgie, 34.

12.57 32 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

Crédit de liquidation

Réduction : -71 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

12.58 32 Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale

Crédit d'engagement

Réduction : -15 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

72.57 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)

Crédit d'engagement

Réduction : -730 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

72.58 32 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 144 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

Crédit de liquidation

Réduction : -271 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

33 - CENTRES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

01.02 33 Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

Crédit de liquidation

Réduction : -93 milliers d'euros

Sur base du programme physique 2016-2018 réactualisé, les crédits tant en CE qu'en CL ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les AB 12.57.32, AB 12.58.32 et les AB 72.57.32, AB 72.58.32 et AB 01.02.33 qui, pour rappel, fonctionnent en vases communicants en fonction des investissements qui donnent lieu ou pas à plus-values.

DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

07 - PROVISION

01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1810 milliers d'euros

Sur base des nouveaux paramètres économiques retenus, une provision de 1.810.000 € est prévue pour couvrir les charges résultant de l'augmentation de l'index.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1810 milliers d'euros

Sur base des nouveaux paramètres économiques retenus, une provision de 1.810.000 € est prévue pour couvrir les charges résultant de l'augmentation de l'index.

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS

13 - AIDES À L'ADOPTION

01.01 13 Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Le montant des recettes a été estimé pour l'exercice budgétaire 2016 à 70.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Une demande additionnelle de 19.000 € est sollicitée pour couvrir l'ensemble des dépenses 2016 en application du décret "adoption" du 31 mars 2004.

14 - ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIAITIVES DIVERSES

33.18 14 Subventions des centres d'orientation éducative

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 558 milliers d'euros

Cette majoration résulte de l'augmentation du nombre de prise en charge (PEC) des Centres d'orientation éducative (COE), PEC qui étaient précédemment subventionnées à charge de l'AB 33.36.14 "Plan renforcement de l'Aide à la jeunesse" et de l'AB 33.10.14 "Subventions des Services d'aide et d'intervention éducative". Cette pérénisation des moyens dans les agréments répond aux remarques de la Cour des comptes.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 558 milliers d'euros

Cette majoration résulte de l'augmentation du nombre de prise en charge (PEC) des Centres d'orientation éducative (COE), PEC qui étaient précédemment subventionnées à charge de l'AB 33.36.14 "Plan renforcement de l'Aide à la jeunesse" et de l'AB 33.10.14 "Subventions des Services d'aide et d'intervention éducative". Cette pérénisation des moyens dans les agréments répond aux remarques de la Cour des comptes.

33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 827 milliers d'euros

Cette majoration, compensée par des transferts opérés des AB 33.36.14, AB 33.29.14, AB 33.39.14 et AB 33.41.14, est liée à la décision d'augmenter le taux d'occupation des services jusqu'alors financés par le biais de subventions facultatives. Cette opération répond aux remarques de la Cour des comptes d'augmenter le nombre de prise en charge (PEC) dans l'agrément des services agréés.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 827 milliers d'euros

Cette majoration, compensée par des transferts opérés des AB 33.36.14, AB 33.29.14, AB 33.39.14 et AB 33.41.14, est liée à la décision d'augmenter le taux d'occupation des services jusqu'alors financés par le biais de subventions facultatives. Cette opération répond aux remarques de la Cour des comptes d'augmenter le nombre de prise en charge (PEC) dans l'agrément des services agréés.

33.29 14 Subventions des centres de jour

Crédit d'engagement

Réduction : -273 milliers d'euros

Compte tenu des nouveaux agréments opérés en 2016, les budgets ont été transférés sur l'AB 33.28.14.

Crédit de liquidation

Réduction : -273 milliers d'euros

Compte tenu des nouveaux agréments opérés en 2016, les budgets ont été transférés sur l'AB 33.28.14.

33.30 14 Subventions des services d'aide et d'intervention éducative

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1773 milliers d'euros

Cette majoration est liée aux modifications des agréments des Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) en vue de l'intégration des MIFF (Missions d'intervention intensive en famille) qui étaient jusqu'alors subsidiés par le biais de l'AB 33.41.14 (coût : 1.787.000 €). Un montant de 14.000 € est, par ailleurs, transféré vers l'AB 33.18.14 pour couvrir l'impact généré par l'agrément des Centres d'orientation éducative (COE).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1773 milliers d'euros

Cette majoration est liée aux modifications des agréments des Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) en vue de l'intégration des MIFF (Missions d'intervention intensive en famille) qui étaient jusqu'alors subsidiés par le biais de l'AB 33.41.14 "Subventions aux projets en voie d'agrément" (coût : 1.787.000 €). Un montant de 14.000 € est, par ailleurs, transféré vers l'AB 33.18.14 pour couvrir l'impact généré par l'agrément des Centres d'orientation éducative (COE).

33.35 14 Subventions non marchand

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 95 milliers d'euros

Cette majoration est liée au passage de l'indice santé de 1,2 % à 1,6 %.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 95 milliers d'euros

Cette majoration est liée au passage de l'indice santé de 1,2 % à 1,6 %.

33.36 14 Plan de renforcement de l'Aide à la jeunesse

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 84 milliers d'euros

Les 84.000 € sollicités résultent de la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 28 octobre 2015 relatif à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (+ 674.000 €) d'une part et de transferts de crédits vers d'autres AB : 544.000 € vers l'AB 33.18.14 suite à l'agrément des Centres d'orientation éducative au 1er janvier 2016 et 46.000 € vers l'AB 33.28.14 suite à l'agrément de la Pommeraie pour l'organisation de séjours de rupture en Belgique.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 84 milliers d'euros

Les 84.000 € sollicités résultent de la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 28 octobre 2015 relatif à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (+ 674.000 €) d'une part et de transferts de crédits vers d'autres AB : 544.000 € vers l'AB 33.18.14 suite à l'agrément des Centres d'orientation éducative au 1er janvier 2016 et 46.000 € vers l'AB 33.28.14 suite à l'agrément de la Pommeraie pour l'organisation de séjours de rupture en Belgique.

33.39 14 Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)

Crédit d'engagement

Réduction : -266 milliers d'euros

Compte tenu de l'agrément comme PPP de la Pommeraie pour l'organisation de ses séjours de rupture au Bénin, les moyens affectés à ce projet ont été transférés sur l'AB 33.28.14 "Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement".

Crédit de liquidation

Réduction : -266 milliers d'euros

Compte tenu de l'agrément de la Pommeraie comme PPP pour l'organisation de ses séjours de rupture au Bénin, les moyens affectés à ce projet ont été transférés sur l'AB 33.28.14 "Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement".

33.41 14 Subventions aux projets en voie d'agrément

Crédit d'engagement

Réduction : -2029 milliers d'euros

Suite à l'augmentation du nombre de PEC dans le cadre des agréments des Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE), 1.787.000 € ont été transférés sur l'AB 33.30.14. Un budget de 242.000 € a, par ailleurs, été transféré sur l'AB 33.28.14 suite à l'agrément de la Châtaignerie pour son accueil d'urgence (79.000 €) et l'agrément de la Pommeraie pour ses activités de relance (163.000 €).

Crédit de liquidation

Réduction : -2029 milliers d'euros

Suite à l'augmentation du nombre de PEC dans le cadre des agréments des Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE), 1.787.000 € ont été transférés sur l'AB 33.30.14. Un budget de 242.000 € a, par ailleurs, été transféré sur l'AB 33.28.14 suite à l'agrément de la Châtaignerie pour son accueil d'urgence (79.000 €) et l'agrément de la Pommeraie pour ses activités de relance (163.000 €).

81.01 14 Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 81 milliers d'euros

Le montant des recettes du Fonds est estimé à 146.000 €, soit une augmentation de 81.000 € par rapport aux recettes initialement prévues.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 81 milliers d'euros

Compte tenu de ses recettes nouvelles, le montant des autorisations des dépenses du Fonds peut être revu à la hausse de 81.000 €.

15 - ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES

12.01 15 Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Un budget de 40.000 € est sollicité pour la confection des indicateurs de pilotage dans le cadre du contrat d'administration.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

Les crédits de liquidation nécessaires pour la confection de ces indicateurs de pilotage se chiffrent à 10.000 € pour 2016.

DIVISION ORGANIQUE 18
MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 1 - CENTRE NATIONAL DE LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

11 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

34.01 11 Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros

La majoration sollicitée résulte de l'évolution du nombre de personnes placées sous surveillance électronique mais aussi de l'impact des mesures fédérales prises en matière d'exclusion de revenus de remplacement. L'Administration générale des Maisons de justice (AGMJ) n'a aucune maîtrise sur l'augmentation du nombre de justiciables placés sous surveillance électronique qui dépend essentiellement des mesures prises au niveau fédéral.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros

La majoration sollicitée résulte de l'évolution du nombre de personnes placées sous surveillance électronique mais aussi de l'impact des mesures fédérales prises en matière d'exclusion de revenus de remplacement. L'Administration générale des Maisons de justice (AGMJ) n'a aucune maîtrise sur l'augmentation du nombre de justiciables placés sous surveillance électronique qui dépend essentiellement des mesures prises au niveau fédéral.

PROGRAMME 2 - AIDE SPÉCIALISÉE

21 - AIDES AUX DÉTENUS

33.03 21 Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens

Crédit d'engagement

Réduction : -11 milliers d'euros

Un transfert de 11.000 € vers l'AB 33.12.24 a été sollicité afin de permettre à la Commission d'aide juridique de Bruxelles de poursuivre ses permanences décentralisées à l'attention des demandeurs d'asile.

Crédit de liquidation

Réduction : -11 milliers d'euros

Un transfert de 11.000 € vers l'AB 33.12.24 a été sollicité afin de permettre à la Commission d'aide juridique de Bruxelles de poursuivre ses permanences décentralisées à l'attention des demandeurs d'asile.

22 - AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES

33.12 22 Subventions aux services d'aide aux justiciables

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée permet de couvrir l'indexation prévue en 2016 suite au dépassement de l'indice-pivot (4.000 €) ainsi que le montant de la subvention RTT 2015 COCOF (Réduction Temps de travail/embauche compensatoire) qui n'a pas pu être engagé en 2015, les calculs établis par la COCOF qui gérait jusqu'alors cette matière étant parvenues trop tardivement à l'Administration générale des Maisons de justice pour que ce subside puisse être engagé et liquidé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée permet de couvrir l'indexation prévue en 2016 suite au dépassement de l'indice-pivot (4.000 €) ainsi que le montant de la subvention RTT 2015 COCOF (Réduction Temps de travail/embauche compensatoire) qui n'a pas pu être engagé en 2015, les calculs établis par la COCOF qui gérait jusqu'alors cette matière étant parvenues trop tardivement à l'Administration générale des Maisons de justice pour que ce subside puisse être engagé et liquidé.

23 - ESPACE-RENCONTRE

33.12 23 Subventions aux services Espaces-rencontres

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 202 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée permet de couvrir l'indexation prévue en 2016 suite au dépassement de l'indice-pivot (35.000 €) ainsi que les montants de la subvention RTT 2015 COCOF (Réduction Temps de travail/embauche compensatoire) et de la subvention 2015 "Accords non marchand wallons" qui n'ont pas pu être engagés en 2015, les calculs établis par la COCOF et la RW qui géraient cette compétence jusqu'alors étant parvenus trop tardivement à l'Administration générale des Maisons de justice (AGMJ) pour que ces subsides puissent être engagés et liquidés. Par ailleurs, la subvention 2016 "Accords non-marchand wallons" n'a pas été intégrée dans le calcul du budget initial 2016.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 202 milliers d'euros

L'augmentation sollicitée permet de couvrir l'indexation prévue en 2016 suite au dépassement de l'indice-pivot (35.000 €) ainsi que les montants de la subvention RTT 2015 COCOF (Réduction Temps de travail/embauche compensatoire) et de la subvention 2015 "Accords non marchand wallons" qui n'ont pas pu être engagés en 2015, les calculs établis par la COCOF et la Région wallone qui géraient jusqu'alors cette compétence étant parvenus trop tardivement à l'Administration générale des Maisons de justice (AGMJ) pour que ces subsides puissent être engagés et liquidés. Par ailleurs, la subvention 2016 "Accords non-marchand wallons" n'a pas été intégrée dans le calcul du budget initial 2016.

24 - AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

33.12 24 Subvention aide juridique de première ligne

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Un transfert de 11.000 € de l'AB 33.03.21 vers l'AB 33.12.24 a été sollicité afin de permettre à la Commission d'aide juridique de Bruxelles de poursuivre ses permanences décentralisées à l'attention des demandeurs d'asile.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Un transfert de 11.000 € de l'AB 33.03.21 vers l'AB 33.12.24 a été sollicité afin de permettre à la Commission d'aide juridique de Bruxelles de poursuivre ses permanences décentralisées à l'attention des demandeurs d'asile.

25 - SUBVENTION PEINE DE TRAVAIL

33.12 25 Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros

Afin de pouvoir couvrir les subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice tels que le prévoit l'arrêté royal du 17 décembre 2003 relatif à la subvention d'organismes offrant un encadrement spécialisé aux citoyens impliqués dans une procédure judiciaire, un montant supplémentaire de 21.000 € a été sollicité. Cette majoration s'explique notamment par un recalcul des anciennetés.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros

Afin de pouvoir couvrir les subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice tels que le prévoit l'arrêté royal du 17 décembre 2003 relatif à la subvention d'organismes offrant un encadrement spécialisé aux citoyens impliqués dans une procédure judiciaire, un montant supplémentaire de 21.000 € a été sollicité. Cette majoration s'explique notamment par un recalcul des anciennetés.

DIVISION ORGANIQUE 26
SPORT

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02 - FOURNITURES

12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Crédit d'engagement

Réduction : -50 milliers d'euros

Sur base des dernières estimations établies par la Direction générale des Sports, les moyens inscrits à charge de cette AB peuvent être réduits de l'ordre de 50.000 €, diminution qui permettra de compenser les augmentations sollicitées par ailleurs.

Crédit de liquidation

Réduction : -50 milliers d'euros

Sur base des dernières estimations établies par la Direction générale des Sports, les moyens inscrits à charge de cette AB peuvent être réduits de l'ordre de 50.000 €, diminution qui permettra de compenser les augmentations sollicitées par ailleurs.

03 - ENERGIE

12.03 03 Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité

Crédit d'engagement

Réduction : -100 milliers d'euros

Les dépenses de consommation énergétique des centres sportifs ont été évalués à 1.700.000 € en CE. Cette diminution est liée au coût de l'énergie mais aussi à la consommation énergétique qui est moins élevée que prévue (hiver doux).

Crédit de liquidation

Réduction : -300 milliers d'euros

Les dépenses de consommation énergétique des centres sportifs ont été évalués à 1.500.000 € en CL. Cette diminution est liée au coût de l'énergie mais aussi à la consommation énergétique qui est moins élevée que prévue (hiver doux).

04 - MATÉRIEL DURABLE

74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Les 12.000 € sollicités en CL doivent permettent la liquidation des factures relatives au remplacement de la camionnette au CCS de Liège et d'un véhicule de l'Administration centrale dont le kilométrage était élevé.

05 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES

12.23 05 Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

Les crédits inscrits au budget initial sont insuffisants pour pouvoir couvrir les dépenses prévues en 2016.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros

Les crédits inscrits au budget initial sont insuffisants pour pouvoir couvrir les dépenses prévues en 2016.

PROGRAMME 1 - ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

14 - CENTRES SPORTIFS

01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Les dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs se chiffrent pour l'exercice 2016 à 1.330.000 € qui se répartissent comme suit : 1.157.000 € pour les Centres sportifs ADEPS, 30.000 € supplémentaire pour le C.S. de Neufchâteau et des factures des années antérieures à engager et à à liquider en 2016 pour un montant global de 100.000 €. Un budget complémentaire de 50.000 € est sollicité pour pouvoir couvrir l'ensemble de ces dépenses.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Les dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs se chiffrent pour l'exercice 2016 à 1.330.000 € qui se répartissent comme suit : 1.157.000 € pour les Centres sportifs ADEPS, 30.000 € supplémentaire pour le C.S. de Neufchâteau et des factures des années antérieures à engager et à à liquider en 2016 pour un montant global de 100.000 €. Un budget complémentaire de 50.000 € est sollicité pour pouvoir couvrir l'ensemble de ces dépenses.

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

21 - PROMOTION DU SPORT ET DE L'ADEPS

12.30 21 Promotion du sport

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 110 milliers d'euros

Afin de pouvoir honorer les projets initiés au cours des derniers mois, des moyens complétaires de l'ordre de 110.000 € sont sollicités.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 110 milliers d'euros

Afin de pouvoir honorer les projets initiés au cours des derniers mois, des moyens complétaires de l'ordre de 110.000 € sont sollicités.

12.34 21 Eté sport

Crédit d'engagement

Réduction : -875 milliers d'euros

Sur base d'une estimation du nombre de stages pour 2016 et compte tenu de la consommation des crédits en 2015, une diminution des crédits de l'ordre de 875.000 € a été sollicitée.

Crédit de liquidation

Réduction : -875 milliers d'euros

Sur base d'une estimation du nombre de stages pour 2016 et compte tenu de la consommation des crédits en 2015, une diminution des crédits de l'ordre de 875.000 € a été sollicitée.

33.01 21 Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Afin de pouvoir assurer la promotion des évènements sportifs qui ont fait l'objet d'une promesse de subsides, il est proposé de majorer ce crédit de 200.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 175 milliers d'euros

Afin de pouvoir assurer la promotion des évènements sportifs qui ont fait l'objet d'une promesse de subsides, il est proposé de majorer ce crédit de 175.000 €.

33.02 21 Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros

Afin de pouvoir soutenir les projets introduits cette année dans le cadre de la promotion de l'éthique et du fair play dans le sport, il est proposé de majorer ce crédit de 63.000 € en CE.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros

Afin de pouvoir soutenir les projets introduits cette année dans le cadre de la promotion de l'éthique et du fair play dans le sport, il est proposé de majorer ce crédit de 45.000 € en CL.

22 - ETUDES ET RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU SPORT

12.32 22 Frais d'études et d'expertise scientifique

Crédit d'engagement

Réduction : -120 milliers d'euros

Aucune étude et expertise scientifique ne sera effectuée cette année. Il est proposé de ramener à zéro ce crédit.

Crédit de liquidation

Réduction : -120 milliers d'euros

Aucune étude et expertise scientifique ne sera effectuée cette année. Il est proposé de ramener à zéro ce crédit.

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

35 - SUBVENTIONS AUX FÉDÉRATIONS, ASBL, CENTRES OU CLUBS SPORTIFS

01.01 35 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle

Crédit d'engagement

Réduction : -26 milliers d'euros

Aucune demande n'ayant été enregistrée, il est proposé de ramener ce crédit à zéro.

Crédit de liquidation

Réduction : -26 milliers d'euros

Aucune demande n'ayant été enregistrée, il est proposé de ramener ce crédit à zéro.

12.02 35 Dépenses en relation avec les mesures en faveur de l'éthique dans le sport

Crédit d'engagement

Réduction : -63 milliers d'euros

Sur base des dossiers en cours, les crédits d'engagement peuvent être réduits à concurrence de 63.000 €.

Crédit de liquidation

Réduction : -5 milliers d'euros

Sur base des dossiers en cours, les crédits de liquidation ont été estimés à 58.000 €. Les crédits de liquidation peuvent être diminués de 5.000 €.

33.03 35 Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Compte tenu du versement en 2016 du solde d'une subvention 2015, il est proposé de majorer les crédits de liquidation de 2.000 € afin de pouvoir honorer la totalité des subventions 2016 aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires.

33.20 35 Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 625 milliers d'euros

Afin de pouvoir octroyer aux fédérations sportives reconnues un subside de fonctionnement au moins égal à celui de 2014 et 2015, il est proposé de majorer ce crédit de l'ordre de 625.000 €. Il est, à noter, qu'aucune indexation n'a été octroyée depuis l'année budgétaire 2012. Ces subventions couvrent en majorité les rémunérations du personnel administratif.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 625 milliers d'euros

Afin de pouvoir octroyer aux fédérations sportives reconnues un subside de fonctionnement au moins égal à celui de 2014 et 2015, il est proposé de majorer ce crédit de l'ordre de 625.000 €. Il est, à noter, qu'aucune indexation n'a été octroyée depuis l'année budgétaire 2012. Ces subventions couvrent en majorité les rémunérations du personnel administratif.

33.25 35 Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros

Sur base des dernières estimations, il est proposé de majorer les crédits tant en CE qu'en CL de l'ordre de 53.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros

Sur base des dernières estimations, il est proposé de majorer les crédits tant en CE qu'en CL de l'ordre de 53.000 €.

33.26 35 Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 54 milliers d'euros

Suite à la réforme des formations de cadres lancée en 2012 et la dynamique qui s'est installée progressivement dans les fédérations pour développer tant qualitativement que quantitativement la formation de l'encadrement de l'ensemble des sportifs en FWB, les budgets inscrits à l'initial 2016 sont insuffisants. Il est proposé de prévoir un montant supplémentaire de 54.000 € en CE.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros

Suite à la réforme des formations de cadres lancée en 2012 et la dynamique qui s'est installée progressivement dans les fédérations pour développer tant qualitativement que quantitativement la formation de l'encadrement de l'ensemble des sportifs en FWB, les budgets inscrits à l'initial 2016 sont insuffisants. Il est proposé de prévoir un montant supplémentaire de 27.000 € en CE

33.28 35 Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Afin de pouvoir subventionner les projets qui ont fait l'objet d'une promesse de subsides, il convient de prévoir une majoration des crédits d'engagement et de liquidation de 150.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Afin de pouvoir subventionner les projets qui ont fait l'objet d'une promesse de subsides, il convient de prévoir une majoration des crédits d'engagement et de liquidation de 150.000 €.

33.30 35 Formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 445 milliers d'euros

Afin de pouvoir rencontrer les promesses de subsides relatives à la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives, il est proposé de prévoir une majoration des crédits d'engagement de 445.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 510 milliers d'euros

Afin de pouvoir rencontrer les promesses de subsides relatives à la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives, il est proposé de prévoir une majoration des crédits de liquidation de 510.000 €.

52.01 35 Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros

Au 1er janvier 2016, le montant des dossiers en attente de crédits d'engagement s'élève à 1.939.970 €. Ces dossiers ont été introduits en 2014 et 2015. Afin de pouvoir résorber le retard enregistré, il est proposé de majorer les crédits d'engagement à concurrence de 1.000.000 € et de prévoir les crédits nécessaires en liquidation qui se chiffrent à 500.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros

Au 1er janvier 2016, le montant des dossiers en attente de crédits d'engagement s'élève à 1.939.970 €. Ces dossiers ont été introduits en 2014 et 2015. Afin de pouvoir résorber le retard enregistré, il est proposé de majorer les crédits d'engagement à concurrence de 1.000.000 € et de prévoir les crédits nécessaires en liquidation qui se chiffrent à 500.000 €.

63.01 35 Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros

Au 1er janvier 2016, le montant des dossiers en attente de crédits d'engagement s'élève à 329.914 €. Ces dossiers ont été introduits en 2014 et 2015. Afin de pouvoir résorber le retard enregistré, il est proposé de majorer les crédits d'engagement à concurrence de 200.000 € et de prévoir, dès lors, les crédits supplémentaires nécessaires en liquidation qui se chiffrent à 100.000 €.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Au 1er janvier 2016, le montant des dossiers en attente de crédits d'engagement s'élève à 329.914 €. Ces dossiers ont été introduits en 2014 et 2015. Afin de pouvoir résorber le retard enregistré, il est proposé de majorer les crédits d'engagement à concurrence de 200.000 € et de prévoir, dès lors, les crédits supplémentaires nécessaires en liquidation qui se chiffrent à 100.000 €.

PROGRAMME 4 - SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS

42 - ACHAT DE MATÉRIEL NON DURABLE

12.41 42 Achat de matériel sportif, non durable

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

La majoration sollicitée permettra de résorber l'encours.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division organique 06 – Cabinets ministériels 5

Chapitre III – Education, Recherche et Formation 7

Division organique 40 – Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation – relations internationales 7

Division organique 41 – Service général de l'Inspection 10

Division organique 44 – Bâtiments scolaires 14

Division organique 48 – Centres PMS 15

Division organique 50 –Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française 16

Division organique 51 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire 18

Division organique 52 – Enseignement secondaire 23

Division organique 53 – Enseignement spécialisé 28

Division organique 57 – Enseignement artistique 31

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 3 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

35 - CABINET DE LA MINISTRE DE L'EDUCATION

11.02 35 Traitements et indemnités du personnel du cabinet

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 465 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 465 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

11.04 35 Indemnités généralement quelconques au personnel

Crédit d'engagement

Réduction : -26 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Réduction : -26 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

12.06 35 Indemnités de logement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

12.19 35 Frais de fonctionnement du cabinet

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

74.01 35 Dépenses patrimoniales du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -7 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

Crédit de liquidation

Réduction : -7 milliers d'euros

Adaptation du crédit, dans le strict respect de l'enveloppe fermée, en fonction du remaniement ministériel du 18 avril 2016

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Augmentation du crédit en application du contrat d'Administration

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Augmentation du crédit en application du contrat d'Administration

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires

Crédit d'engagement
Réduction : -71 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -71 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

14 - CHARGÉS DE MISSION - TRANSPORTS SCOLAIRES

12.01 14 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Réduction : -5 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -5 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21 - PROVISIONS DIVERSES

01.12 21 Provision pour litige dans l'enseignement obligatoire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 38150 milliers d'euros
Règlement d'un litige avec l'ONSS datant d'avant la communautarisation de l'enseignement

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 38150 milliers d'euros
Règlement d'un litige avec l'ONSS datant d'avant la communautarisation de l'enseignement

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40 - INSPECTION - PILOTAGE - INTERRÉSEAUX

01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 511 milliers d'euros
Regroupement de moyens budgétaires

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 511 milliers d'euros
Regroupement de moyens budgétaires

01.07 40 Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement

Crédit d'engagement
Réduction : -11 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -11 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

33.04 40 Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme…"

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
Indexation du crédit

41 - RECHERCHES EN EDUCATION

01.10 41 Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction du programme pluriannuel de recherches universitaires

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction du programme pluriannuel de recherches universitaires

PROGRAMME 8 - ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

81 - RÉMUNÉRATIONS LIÉES AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

01.07 81 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle

Crédit d'engagement
Réduction : -1287 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -1287 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

91 - EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE EN MILIEU PLURICULTUREL

01.08 91 Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DES CENTRE PMS

11.03 11 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -29 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -29 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

12 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOALIRE ET PRIMAIRE

11.03 12 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -160 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -160 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

13 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

11.03 13 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -188 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -188 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

14 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

11.03 14 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -48 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -48 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

15 - PERSONNEL DE L'INSPECTION, INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONATEUR ET INSPECTEURS DE RELIGION

11.03 15 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 47 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 47 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

16 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

11.03 16 Personnel statutaire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

17 - PERSONNEL DE L'INSPECTION E L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

11.03 17 Personnel statutaire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

18 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

11.03 18 Personnel statutaire

Crédit d'engagement
Réduction : -153 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -153 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

21 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTIONN DES CENTRES PMS

12.01 21 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
Indexation du crédit

22 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE

12.01 22 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
Indexation du crédit

23 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

12.01 23 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
Indexation du crédit

24 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

12.01 24 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Indexation du crédit

25 - FRAI SDE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDINATEUR ET DES INSPECTEURS DE RELIGION

12.01 25 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
Indexation du crédit

26 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

12.01 26 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
Indexation du crédit

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
Indexation du crédit

PROGRAMME 3 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

30 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

11.03 30 Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

DIVISION ORGANIQUE 44
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01 - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

61.01 01 Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 34524 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des besoins en infrastructure pour des investissements dans les bâtiments de la Communauté française

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 34524 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des besoins en infrastructure pour des investissements dans les bâtiments de la Communauté française

61.03 01 Avance exceptionnelle au Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française pour la construction, l'achat ou l'aménagement de bâtiments du réseau WBE

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 18000 milliers d'euros

Alimentation d'un AB pour la réalisation de projets d'infrastructure au sein du réseau WBE. L'avance sera remboursée au fur et à mesure de l'aliénation des bâtiments

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 18000 milliers d'euros

Alimentation d'un AB pour la réalisation de projets d'infrastructure au sein du réseau WBE. L'avance sera remboursée au fur et à mesure de l'aliénation des bâtiments

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS

40 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Personnel statutaire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 244 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 244 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

43 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 43 Subventions-traitements

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 424 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 424 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

52 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 52 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

54 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 54 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.01 12 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Réduction : -3 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -3 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

21 - STRUCTURES - PROGRAMMES - FORMATION ET INFORMATION

12.01 21 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels pour les nouveaux programmes scolaires

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels pour les nouveaux programmes scolaires

41.01 21 Subventions en faveur de recherches et d'études

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 3 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LACOMMUNAUTÉ FRANÇAISE

32 - FRAIS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

74.01 32 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement
Réduction : -337 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -319 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

40 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Traitements des chargés de mission

Crédit d'engagement

Réduction : -55 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -55 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

41 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER. RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -18 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -18 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

61 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 61 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

DIVISION ORGANIQUE 51
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement
Réduction : -2 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation
Réduction : -2 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 2 - DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

20 - DÉPENSES LIÉES AUX PAIEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

11.05 20 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental

Crédit d'engagement
Réduction : -1645 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -1645 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 3 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

30 - DÉPENSES POUR LES SURVEILLANCES SUR L'HEURE DE MIDI

41.01 30 Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF

Crédit d'engagement
Réduction : -74 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -74 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

43.01 30 Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS

Crédit d'engagement
Réduction : -330 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -330 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

44.01 30 Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS

Crédit d'engagement
Réduction : -118 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -118 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire du maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1749 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1749 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

44 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1605 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1605 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

45 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1488 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1488 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES

53 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit d'engagement

Réduction : -255 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -255 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

55 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 6 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES

61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 61 Personnel statutaire du primaire

Crédit d'engagement

Réduction : -554 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -554 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

62 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE

11.03 62 Personnel statutaire du primaire

Crédit d'engagement

Réduction : -122 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -122 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

63 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 152 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 152 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

64 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire

Crédit d'engagement

Réduction : -305 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -305 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES

70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 70 Dotation globale pour le fondamental

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

71 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 71 Assurances scolaires

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

72 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire

Crédit d'engagement
Réduction : -3 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -3 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1002 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1002 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

74 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 830 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 830 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Réduction : -2091 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -2091 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 662 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 662 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

44 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Réduction : -2036 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -2036 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

45 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 5610 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 5610 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

46 - SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE - RÉMUNÉRATION

11.01 46 Rémunérations du personnel du Service de médiation

Crédit d'engagement
Réduction : -74 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -74 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 864 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 864 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 51 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Réduction : -3 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Réduction : -25 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -25 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats

Crédit d'engagement

Réduction : -42 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -42 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3175 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3175 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 6 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES D EPERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 268 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 268 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

63 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 693 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 693 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

64 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 132 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 132 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 173 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 173 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

71 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 71 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit à l'indexation et à la population scolaire

PROGRAMME 8 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

80 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI

11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire

Crédit d'engagement

Réduction : -872 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -872 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

90 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

12.01 90 Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire

Crédit d'engagement

Réduction : -20 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

Crédit de liquidation

Réduction : -20 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

94 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉQUIPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 168 milliers d'euros

Augmentation du crédit, sous forme d'avance, pour augmenter la capacité financière de l'ASBL Zénobe Gramme dans le cadre de la coopération avec la RBC sur l'enseignement qualifiant

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 168 milliers d'euros

Augmentation du crédit, sous forme d'avance, pour augmenter la capacité financière de l'ASBL Zénobe Gramme dans le cadre de la coopération avec la RBC sur l'enseignement qualifiant

01.03 94 Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 52 milliers d'euros

Augmentation du crédit pour pouvoir apurer des factures de marchés publics d'équipement de l'enseignement qualifiant

DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PÉDAGOGIQUE - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire pédagogique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 528 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 528 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 42 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

44 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PARAMÉDICAL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 44 Personnel statutaire paramédical

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 236 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 236 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

46 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

47 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL

43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 391 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 391 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

48 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 2392 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2392 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

49 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL

44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 309 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 309 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 50 Dotation globale

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 126 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 126 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 51 Assurances scolaires

Crédit d'engagement
Réduction : -6 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Réduction : -5 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 53 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 215 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 215 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

56 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 56 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 414 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 414 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI

11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé

Crédit d'engagement

Réduction : -225 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Réduction : -225 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

80 - INITIATIVES DIVERSES

35.01 80 Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 7 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT

70 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

43.01 70 Subventions-traitements

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 120 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 120 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

71 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS

44.01 71 Subventions-traitements

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

72 - HUMANITÉS ARTISTIQUES

01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
Adaptation du crédit suite au recalcul de l'AGE

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Monsieur André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division Organique 11 - Affaires générales – secrétariat général 5

Division Organique 12 - Informatique 9

Division Organique 13 - Gestion des Immeubles 10

Chapitre IV - Dette Publique de la Communauté française 11

Division Organique 85 – Dette directe 11

Chapitre V - Dotations à la Régions Wallonne et à la Commission Communautaire française 12

Division Organique 90 – Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française 12

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

11.03 01 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Réduction : -3277 milliers d'euros

Sur base des données du Comité de monitoring, une économie de -3.277 m€ est constatée.

Crédit de liquidation

Réduction : -3277 milliers d'euros

Sur base des données du Comité de monitoring, une économie de -3.277 m€ est constatée.

11.04 01 Personnel autre que statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 631 milliers d'euros

Sur base des données du Comité de monitoring, une économie de -1.552 m€ est constatée.
Une augmentation de crédits de +2.220 m€ est par ailleurs exprimée, pour les raisons suivantes :
- accélération du contrat d'administration (volet RH) : +1.150 m€ (92 ETP)
- Demandes complémentaires : +420 m€ (compensation de 6 ETP trasnférés vers la RW, renforcement du Centre fermé de Saint-Hubert à concurrence de 7 ETP, 8 ETP pour le contrôle des trésoriers décentralisés et des SACA)
- Problématique CAPELO (54 ETP) : +650m€

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 631 milliers d'euros

Sur base des données du Comité de monitoring, une économie de -1.552 m€ est constatée.
Une augmentation de crédits de +2.220 m€ est par ailleurs exprimée, pour les raisons suivantes :
- accélération du contrat d'administration (volet RH) : +1.150 m€ (92 ETP)
- Demandes complémentaires : +420 m€ (compensation de 6 ETP trasnférés vers la RW, renforcement du Centre fermé de Saint-Hubert à concurrence de 7 ETP, 8 ETP pour le contrôle des trésoriers décentralisés et des SACA)
- Problématique CAPELO (54 ETP) : +650m€

11.10 01 Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 169 milliers d'euros

Adaptation du montant aux besoins exprimés (détachés pédagogiques de l'AGE et d'autres institutions publiques)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 169 milliers d'euros

Adaptation du montant aux besoins exprimés (détachés pédagogiques de l'AGE et d'autres institutions publiques)

02 - BIENS, SERVICES, INDEMNITÉS, ASSURANCES, FOURNITURES, ÉQUIPEMENT, IMPRIMERIE ET PROVISIONS

01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 53469 milliers d'euros

Le montant de la provision index a été calculé sur base d'un franchissement de l'indice au 1er mai 2016 avec prise d'effet au 1er juillet.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 53469 milliers d'euros

Le montant de la provision index a été calculé sur base d'un franchissement de l'indice au 1er mai 2016 avec prise d'effet au 1er juillet.

12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autre

Crédit d'engagement

Réduction : -271 milliers d'euros

Transfert des moyens correspondant à la masse d'habillement (dépense désormais directement prise en charge à partir des crédits "AB traitements").
Augmentation de : 17 m€ pour la mise en place du Centre anti-radicalisation et de 6m€ (compensée à partir de l'AB 12.05.02) pour les frais d'utilisation des 5 véhicules acquis par l'AGAJ

Crédit de liquidation

Réduction : -271 milliers d'euros

Transfert des moyens correspondant à la masse d'habillement (dépense désormais directement prise en charge à partir des crédits "AB traitements").
Augmentations de : 17 m€ pour la mise en place du Centre anti-radicalisation et de 6m€ (compensée à partir de l'AB 12.05.02) pour les frais d'utilisation des 5 véhicules acquis par l'AGAJ

12.03 02 Dépenses de consommation énergétique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Augmentation compensée (en provenance de l'AB 12.05.02) et correspondant aux frais decarburant de 5 véhicules acquis par l'AGAJ.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Augmentation compensée (en provenance de l'AB 12.05.02) et correspondant aux frais decarburant de 5 véhicules acquis par l'AGAJ.

12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans lle prix des abonnements)

Crédit d'engagement

Réduction : -31 milliers d'euros

Diminution correspondant à différents transferts vers les AB 74.02.02, 12.02.02, 12.03.02, 12.22.02 de la DO 11 et 74.01.02 de la DO 20 (compensations)

Crédit de liquidation

Réduction : -31 milliers d'euros

Diminution correspondant à différents transferts vers les AB 74.02.02, 12.02.02, 12.03.02, 12.22.02 de la DO 11 et 74.01.02 de la DO 20 (compensations)

12.12 02 Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgetaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Objectif du contrat d'administration

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Objectif du contrat d'administration

12.22 02 Paiement de primes d'assurance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Demande compensée (transfert de l'AB 12.05.02)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Demande compensée (transfert de l'AB 12.05.02)

74.01 02 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Cette augmentation est compensée à hauteur de 8m€ (à partir de l'AB 12.05.02); le solde de 51 m€ intervient dans le cadre de la création du Centre Anti-radicalisation

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Cette augmentation est compensée à hauteur de 8m€ (à partir de l'AB 12.05.02); le solde de 51 m€ intervient dans le cadre de la création du Centre Anti-radicalisation

03 - RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - SERVICE JURIDIQUE

12.01 03 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

Marché de consultance (analyse des risques et mise en place d'une politique de gestion des assurances au sein du Ministère) dans le cadre de la rationnalisation des assurances

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

Marché de consultance (analyse des risques et mise en place d'une politique de gestion des assurances au sein du Ministère) dans le cadre de la rationnalisation des assurances

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

21 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION

01.04 21 Dépenses de toute nature pour la simplification administrative

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 145 milliers d'euros

Participation de l'e-WBS au projet SIEL-SUP qui vise la mise en place d'un système centralisé de collecte de données de l'enseignement supérieur

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 145 milliers d'euros

Participation de l'e-WBS au projet SIEL-SUP qui vise la mise en place d'un système centralisé de collecte de données de l'enseignement supérieur

01.05 21 Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros

Objectif du contrat d'administration ("définir et organiser un pilotage transversal de l'informatique et développer la GED")

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros

Objectif du contrat d'administration ("définir et organiser un pilotage transversal de l'informatique et développer la GED")

41.01 21 Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : -100 milliers d'euros

Transfert vers l'AB 41.02.21 (-541m€) et vers l'AB 41.01.21 (-100m€ pour les formations internes), Fermeture du fonds.

Crédit de liquidation

Réduction : -100 milliers d'euros

Transfert vers l'AB 41.02.21 (-541m€) et vers l'AB 41.01.21 (-100m€ pour les formations internes) Fermeture du fonds,

41.02 21 Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 641 milliers d'euros

Financement de l'EAP commune (maintien de la dotation)

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 641 milliers d'euros

Financement de l'EAP commune (maintien de la dotation)

PROGRAMME 8 - CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

81 - CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

74.01 81 Dépenses patrimoniales

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 12
INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14 - DOTATION ETNIC - CYBERÉCOLES

41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2405 milliers d'euros

Un montant complémentaire de 100m€ est proposé dans le cadre du développement du logiciel SIEL-SUP. Un montant de 2.305m€ fait l'objet d'une demande complémentaire concernant le volet « Ressources technologiques » du contrat d'administration pour l'année 2016.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2405 milliers d'euros

Un montant complémentaire de 100m€ est proposé dans le cadre du développement du logiciel SIEL-SUP. Un montant de 2.305m€ fait l'objet d'une demande complémentaire concernant le volet « Ressources technologiques » du contrat d'administration pour l'année 2016.

DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

11 - GESTION DES IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

12.07 11 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables

Crédit d'engagement
Réduction : -107 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 72.32.11

Crédit de liquidation
Réduction : -234 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 72.32.11

72.32 11 Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros
Augmenation compensée

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 234 milliers d'euros
Augmenation compensée

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10 - AMORTISSEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊT - PAPIER COMMERCIAL

21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures
antérieures
comptable, y compris années
antérieures

Crédit d'engagement

Réduction : -2835 milliers d'euros

Baisse des charges d'intérêts s'explique essentiellement par l'évolution des taux d'intérêts

Crédit de liquidation

Réduction : -2835 milliers d'euros

Baisse des charges d'intérêts s'explique essentiellement par l'évolution des taux d'intérêts

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1 - DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - RÉGION WALLONNE - COCOF

45.01 11 Dotation à la Région wallonne

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2969 milliers d'euros

Adaptation du montant basé sur un calcul technique des sommes à reverser au titre de dotation à la RW

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2969 milliers d'euros

Adaptation du montant basé sur un calcul technique des sommes à reverser au titre de dotation à la RW

45.02 11 Dotation à la Commission communautaire française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 835 milliers d'euros

Adaptation du montant basé sur un calcul technique des sommes à reverser au titre de dotation à la COCOF

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 835 milliers d'euros

Adaptation du montant basé sur un calcul technique des sommes à reverser au titre de dotation à la COCOF

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

TABLE DES MATIERES

Chapitre I – Services généraux 5

Division organique 06 – Cabinets ministériels 5

Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général 6

Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport 7

Division organique 23 – Jeunesse et éducation permanente 7

Chapitre III – Education, Recherche et Formation 9

Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale 9

Division organique 58 – Enseignement à distance 13

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 3 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

37 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'EGALITÉ DES CHANCES

11.02 37 Traitements et indemnités du personnel du cabinet

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 140 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis les AB 11.04.37, 12.19.37 et 74.01.37 de la DO 06. L'augmentation du crédit est entièrement compensée.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 140 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis les AB 11.04.37, 12.19.37 et 74.01.37 de la DO 06. L'augmentation du crédit est entièrement compensée.

11.04 37 Indemnités généralement quelconques au personnel

Crédit d'engagement

Réduction : -30 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.02.37 de la DO 06.

Crédit de liquidation

Réduction : -30 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.02.37 de la DO 06.

12.19 37 Frais de fonctionnement du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -50 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.02.37 de la DO 06.

Crédit de liquidation

Réduction : -50 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.02.37 de la DO 06.

74.01 37 Dépenses patrimoniales du cabinet

Crédit d'engagement

Réduction : -60 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.02.37 de la DO 06.

Crédit de liquidation

Réduction : -60 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.02.37 de la DO 06.

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

32 - EGALITÉ DES CHANCES

01.02 32 Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles

Crédit d'engagement

Réduction : -19 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 44.01.37de la DO 11 pour permettre le subventionnement d'une activité de l'ULB dans le domaine de l'Egalité des chances.

Crédit de liquidation

Réduction : -19 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 44.01.37 de la DO 11 pour permettre le subventionnement d'une activité de l'ULB dans le domaine de l'Egalité des chances.

01.03 32 Initiative en matière de lutte contre le racisme

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 164 milliers d'euros

Moyens supplémentaires pour permettre la mise en place d'actions dans le domaine de la lutte contre le racisme.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 149 milliers d'euros

Moyens supplémentaires pour permettre la mise en place d'actions dans le domaine de la lutte contre le racisme.

44.01 32 Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis l'AB 01.02.32 de la DO 11 pour permettre le subventionnement d'une activité de l'ULB dans le domaine de l'Egalité des chances.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis l'AB 01.02.32 de la DO 11 pour permettre le subventionnement d'une activité de l'ULB dans le domaine de l'Egalité des chances.

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 2 - JEUNESSE

21 - ACTIVITÉ DU SERVICE, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES DE JEUNESSE, AUX ACTIONS DE TRANSVERSALITÉ ET AU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

12.30 21 Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Moyens supplémentaires prévus afin d'assurer la liquidation de factures en souffrance. Ces moyens sont compensés à l'AB 01.03.32 de la DO 11.

33.01 21 Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Adaptation à l'évolution de l'indice santé.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Adaptation à l'évolution de l'indice santé.

33.04 21 Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs

Crédit d'engagement

Réduction : -12 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.04.01 de la DO 11 pour permettre le financement d'une mission sollicitée par la Commission européenne dans le cadre du projet "Youth wiki".

Crédit de liquidation

Réduction : -12 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.04.01 de la DO 11 pour permettre le financement d'une mission sollicitée par la Commission européenne dans le cadre du projet "Youth wiki".

23 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL

33.01 23 Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 603 milliers d'euros

Adaptation à l'évolution de l'indice santé et moyens supplémentaires pour permettre l'application du décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 603 milliers d'euros

Adaptation à l'évolution de l'indice santé et moyens supplémentaires pour permettre l'application du décret.

33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 617 milliers d'euros

Adaptation à l'évolution de l'indice santé et moyens supplémentaires pour permettre l'application du décret.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 617 milliers d'euros

Adaptation à l'évolution de l'indice santé et moyens supplémentaires pour permettre l'application du décret.

52.02 23 Subventions en vertu de l’article de 46 du décret déterminant les conditions d’agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 194 milliers d'euros

Transfert depuis l'AB 52.21.15 de la DO 20 à concurrence de 131 milliers d'euros et moyens supplémentaires à concurrence de 63 milliers d'euros pour permettre l'application du décret en matière de subventions d'équipement.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 194 milliers d'euros

Transfert depuis l'AB 52.21.15 de la DO 20 à concurrence de 131 milliers d'euros et moyens supplémentaires à concurrence de 63 milliers d'euros pour permettre l'application du décret en matière de subventions d'équipement.

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

01.01 02 Subventions pour des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale

Crédit d'engagement

Réduction : -407 milliers d'euros

Transfert de moyens vers les AB 01.01.81 (12 milliers d'euros), 11.03.40 (98 milliers d'euros), 43.01.43 (171 milliers d'euros) et 44.01.44 (88 milliers d'euros) de la DO 56.

Crédit de liquidation

Réduction : -407 milliers d'euros

Transfert de moyens vers les AB 01.01.81 (12 milliers d'euros), 11.03.40 (98 milliers d'euros), 43.01.43 (171 milliers d'euros) et 44.01.44 (88 milliers d'euros) de la DO 56.

PROGRAMME 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 40 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 125 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE et renforcement des périodes "français langue étrangère". Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56 (98 milliers d'euros).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 125 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE et renforcement des périodes "français langue étrangère". Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56 (98 milliers d'euros).

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

11.03 41 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

43 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

43.01 43 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 739 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE et renforcement des périodes "français langue étrangère". Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56 (171 milliers d'euros).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 739 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE et renforcement des périodes "français langue étrangère". Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56 (171 milliers d'euros).

44 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

44.01 44 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 522 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE et renforcement des périodes "français langue étrangère". Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56 (88 milliers d'euros).

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 522 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE et renforcement des périodes "français langue étrangère". Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56 (88 milliers d'euros).

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41.23 50 Dotation globale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ACTIVITÉS CONNEXES À L'ACTIVITÉ "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ"

12.21 51 Assurances scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Moyens supplémentaires suite aux nouveaux paramètres transmis par les services de l'administration.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Moyens supplémentaires suite aux nouveaux paramètres transmis par les services de l'administration.

54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

43.23 54 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Réduction : -123 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

Crédit de liquidation

Réduction : -123 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

44.23 55 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Réduction : -200 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

Crédit de liquidation

Réduction : -200 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI

11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale

Crédit d'engagement

Réduction : -86 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

Crédit de liquidation

Réduction : -86 milliers d'euros

Réestimation des besoins par l'AGE.

PROGRAMME 7 - LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS

70 - INITIATIVES DIVERSES

01.01 70 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 91 milliers d'euros

Moyens supplémentaires pour assurer la mise en œuvre des discriminations positives dans l'enseignement de promotion sociale.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 91 milliers d'euros

Moyens supplémentaires pour assurer la mise en œuvre des discriminations positives dans l'enseignement de promotion sociale.

PROGRAMME 8 - RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

81 - ACTIONS DIVERSES

01.01 81 Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 de la DO 56.

01.03 81 Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis l'AB 01.01.02 (+38.000 milliers d'euros) et l'AB 01.03.83 (+25 milliers d'euros) pour permettre le développement d'activités dans le domaine des écoles inclusives.

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros

Transfert de moyens depuis l'AB 01.03.83 de la DO 56 et moyens supplémentaires pour permettre le développement d'activités dans le domaine des écoles inclusives.

83 - TRANSFERT DE DONNÉES

01.03 83 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO

Crédit d'engagement

Réduction : -25 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 01.03.81 de la DO 56.

Crédit de liquidation

Réduction : -25 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 01.03.81 de la DO 56.

DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Réduction : -40 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.04.01 de la DO 11 et l'AB 44.01.44 de la DO 56.

Crédit de liquidation

Réduction : -40 milliers d'euros

Transfert de moyens vers l'AB 11.04.01 de la DO 11 et l'AB 44.01.44 de la DO 56.